



CONCOURS INFIRMIER ÉPREUVES DE SÉLECTION 2021



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

**25 Boulevard Saint-Antoine
78000 VERSAILLES**

Téléphone : 01 39 63 93 39

Mail : ifsisecgen@ch-versailles.fr

Site Centre Hospitalier : <https://www.ch-versailles.fr/IFSI/3/10/53>

Site Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/ifsi.ifas.versailles/>

Site Mail : <https://ifsi-ifas-versailles.wixsite.com/ifsi-ifas-versailles>

WebConcours : <http://ifsi-komunote.ch-versailles.fr/WebConcours/>

SOMMAIRE

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3
AS et AP, Infirmiers étrangers hors union européenne et autre expérience professionnelle	3
CALENDRIER DE LA SÉLECTION FPC POUR L'ENTRÉE EN FORMATION	5
PRÉSENTATION DU MÉTIER D'INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT	6
PRÉSENTATION DE L'IFSI	6
PRÉSENTATION DE NOTRE FORMATION SOINS INFIRMIERS	7
L'ADMISSION À L'IFSI	8
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION	8
PLAN D'ACCÈS	9
FICHE D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION CONTINUE	10

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

AS et AP, Infirmiers étrangers hors union européenne et autre expérience professionnelle

Sont concernés les candidats justifiant de trois années d'expériences professionnelles donc relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail (article L.6311-1). La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle même si vous êtes titulaires du baccalauréat (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire). Vous devez justifier de trois années d'expérience professionnelle (selon le code du travail article L.6311-1) à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Ces derniers relèvent du statut FPC à condition d'avoir cotisé 3 ans auprès d'un organisme de sécurité sociale quels que soient la fonction ou le métier exercés. Les candidats ne bénéficient pas automatiquement de dispenses d'enseignement.

Les attestations de réussite à l'examen de présélection délivrée en 2018 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont leur validité épuisée.

A- Modalités d'inscription

L'IFSI de Versailles fait parti du groupement IFSI-U Université Versailles Saint-Quentin (UVSQ) ainsi que les IFSI suivants : MGEN de la Verrière, CHI Meulan les Mureaux, CH de Rambouillet, CHI Poissy Saint Germain, Ambroise Paré AP-HP, Raymond Poincaré, Hôpital Foch.

L'épreuve écrite se déroulera sur une seule date pour l'ensemble de la région Île-de-France.

Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante :

- Il émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Si le candidat n'émet que 1 seul vœux, il devra inscrire « **aucun** » pour le 2^{ème} vœu afin de l'inviter à la vigilance.
- Il retire et dépose son dossier d'inscription uniquement dans l'IFSI de son vœu n°1

Le classement des candidats se fait :

- Par ordre de classement par IFSI.
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais que son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.
- Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.

B- Epreuves de sélection

Les épreuves de sélection se composent de :

- Un entretien oral : d'une durée de 20 mn portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.
- Une épreuve écrite : d'une durée de une heure comprenant :
 - Une sous épreuve de rédaction et ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 mn, qui permet d'apprécier, les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
 - Une sous épreuve de calculs simples, d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 points.

C- Documents à fournir

Tout dossier incomplet, non conforme ou non reçu dans les délais sera refusé.

Une convocation sera adressée par mail et/ou courrier postal à chaque candidat inscrit.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUS	
☐ Dossier d'inscription ☐ Pièce d'identité en cours de validité ☐ Curriculum vitae ☐ Lettre de motivation ☐ Un Projet professionnel (rédigé par le candidat) ☐ Chèque de 90€ à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC ☐ Attestation du ou des employeurs justifiant de 3 années d'exercice professionnel ☐ 2 enveloppes timbrées format A5 libellées aux noms, prénoms, adresses du candidat.	
DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À FOURNIR SUIVANT VOTRE PROFIL :	
Pour les candidats AS/AP Diplômés : (art 25 de l'arrêté du 31 juillet 2009)	☐ Copie DEAP ☐ l'original vous sera demandé ☐ Copie DEAS ☐ l'original vous sera demandé
Pour les candidats : Autre expérience professionnelle (Formation Continue Professionnelle)	☐ Copie du Bac ou équivalent ☐ l'original vous sera demandé ☐ Attestation employeur
Titulaires d'un diplôme d'infirmier hors communauté européenne	☐ Copies DEI étranger ☐ l'original vous sera demandé ☐ copie du relevé détaillée du programme de formation ☐ copie de la traduction du diplôme et du programme de formation

CALENDRIER DE LA SÉLECTION FPC POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

CAMPAGNE D'INSCRIPTION	<u>Du Lundi 30 Novembre 2020 au Vendredi 29 Janvier 2021</u> Le cachet de la poste faisant foi pour la réception des dossiers d'inscription. Par télé-inscription à l'adresse suivante : http://ifsi-komunote.ch-versailles.fr/WebConcours/
ÉPREUVE ÉCRITE	Mercredi 3 Mars 2021 à 13h30 (sous réserve de modification)
ÉPREUVE ORALE : ENTRETIEN	Du Lundi 8 Février 2021 au Mercredi 5 Mars 2021 (sous réserve de modification) Les convocations seront envoyées par courrier 15 jours environ avant le l'épreuve d'admission.  L'IFSI décline toute responsabilité dans le cas où les convocations ne parviendraient pas aux candidats. Le candidat est tenu de se manifester s'il ne reçoit pas sa convocation.
AFFICHAGE DES RÉSULTATS	Jeudi 15 Avril 2021 à 14 heures (sous réserve de modification) Les résultats sont affichés à l'IFSI de Versailles et mis sur le site internet: 25 boulevard Saint-Antoine 78000 VERSAILLES Aucune communication des résultats ne sera faite par téléphone.
CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS PAR LES CANDIDATS	Au plus tard le Jeudi 22 Avril 2021
RENTRÉE	Lundi 6 Septembre 2021 (promotion 2021-2024)

PRÉSENTATION DU MÉTIER D'INFIRMIÈRE DIPLÔMÉE D'ÉTAT

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

MISSIONS	ACTIVITÉS
Pour aider les personnes à : - Répondre à leurs besoins en matière de santé - Recouvrer leur autonomie dans la mesure du possible - Soulager leur souffrance - Vivre leurs derniers moments	- Observation et recueil de données cliniques - Soins de confort et de bien être - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes - Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique - Coordination et organisation des activités et des soins - Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires - Veille professionnelle et recherche
DÉBOUCHÉS	SPÉCIALISATIONS
Très variés : - Hôpitaux en soins généraux ou psychiatriques, publics ou privés, cliniques... - Centre de rééducation fonctionnelle - Santé scolaire - Entreprises - Centres de soins, dispensaires - Exercice libéral (après 3 ans d'expérience salariée) - Maisons de retraite - Services de maintien à domicile - Etc... Diplôme reconnu dans les pays de l'Union Européenne	Accès par concours : - Infirmière puéricultrice 1 an de formation, peut être suivi immédiatement l'obtention du diplôme d'infirmière - Infirmière anesthésiste 2 ans de formation, peut se faire après 2 années d'exercice professionnel infirmier - Infirmière de bloc opératoire 18 mois de formation, peut se faire après 2 années d'exercice professionnel infirmier Accès sans concours : - Infirmier de Pratique Avancée (niveau MASTER) - Infirmier Clinicien (niveau MASTER)
	CARRIÈRE
	Accès par concours : - Cadre de santé - soit fonction de management d'un service de soins - soit fonction de formateur en soins infirmiers 10 mois de formation après 4 ans au moins d'exercice professionnel - Cadre Supérieur de santé - Directeur des Soins Accès sans concours : Evolution vers la recherche en soins dans le cadre de l'universitarisation.

PRÉSENTATION DE L'IFSI

La direction de l'IFSI est assurée par Mr Jean-Marc BOUSSARD, Directeur des Soins, assisté par,

- Un secrétariat composé de deux secrétaires;
- Un appariteur.

La formation est assurée dans les locaux de l'IFSI, par :

- L'équipe pédagogique : onze formateurs, une responsable des stages;
- Des intervenants professionnels de la santé, exerçant dans les domaines médicaux, paramédicaux, sociaux, et administratifs, travaillant en établissements publics, privés, dans les collectivités territoriales, les associations, les réseaux, le secteur privé,...
- Par des intervenants universitaires de l'Université des Sciences de la Santé de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines/Paris-Saclay (UVSQ).

PRÉSENTATION DE NOTRE FORMATION SOINS INFIRMIERS

STATUT PUBLIC
Quota d'entrée : **67** étudiants

DURÉE DE LA FORMATION
4200 heures sur 3 ans, soit **6** semestres et
180 crédits européens (ECTS)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner les interventions soignantes
- Informer, former des professionnels et des personnes en formation

PROJET PÉDAGOGIQUE

Développer les capacités de :
Autonomie
Réflexion
Adaptation

grâce à :

- La réflexion sur l'identité professionnelle
- L'acquisition et la mobilisation des savoirs, savoir-faire, savoir-pratiques à partir d'étude de situations, de questionnement, de recherche d'informations et d'analyses de pratiques
- L'implication active de l'étudiant dans sa formation.

L'IFSI met à la disposition des étudiants un important fond documentaire.

Les cadres formateurs assurent un suivi pédagogique individuel et en groupe et guident l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.

ORGANISATION DE LA FORMATION À TITRE INDICATIF

- **Répartition des enseignements** : alternance des enseignements en cours magistraux et travaux pratiques
- **Lieux des enseignements** : Alternance de cours à l'IFSI, à l'Université de Versailles/St Quentin en Yvelines et stages en milieu professionnel (200 terrains de stage). La formation théorique est composée de 59 Unités d'Enseignement.
- **Horaires des cours** : 8 h 00 – 18 h 00
- **Horaires des stages** : sur la base de 35 heures / semaine, selon les horaires de travail de l'institution qui reçoit,
- **Congés annuels** : 12 semaines (fin d'année, printemps et été)

Le référentiel de formation infirmière a été mis en place en septembre 2009 (modifié par les Arrêtés du 17 avril 2018 et notamment par celui du 17 janvier 2020).

Il s'inscrit dans le système LMD, prévu par les accords de BOLOGNE (1999).

Il est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Le référentiel des formations met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et le savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

L'ADMISSION À L'IFSI

Conditions générales

Les candidats admis recevront un courrier avec la liste des justificatifs à nous retourner.

L'étudiant devra être vacciné **contre l'Hépatite B**. « Une contre-indication à cette vaccination, correspond de fait, à une inaptitude à une orientation vers les professions para-médicales listées dans l'arrêté du 6 mars 2007... », selon la circulaire DGS/SD5C/2007/164 du 16 avril 2007 ;

Demande d'un Report d'entrée en formation : (Ces demandes doivent être déposées avant le début de la scolarité)

Le candidat admis peut solliciter un report d'admission par demande écrite. **Ce report n'est valable que pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel le candidat a été admis.**

Aides financières éventuelles

- **Bourses d'études** accordées sous conditions de ressources par le Conseil Régional d'Ile-de-France. L'obtention d'une bourse étudiante n'est pas compatible avec une inscription au Pôle Emploi.
- **Allocation d'études contre engagement de servir** : proposée à partir de la 1^{ère} année par certains employeurs en fonction de leurs besoins en recrutement.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION

Pour l'année de formation 2021/2022, le tarif est de : **8000 Euros**. Au-delà, pour la seconde année, ce tarif fera l'objet d'une révision annuelle, applicable au 1^{er} janvier de chaque exercice.

FORMATION SUBVENTIONNÉE « ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION RÉGIONALE »	FORMATION PAYANTE « NON-ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION RÉGIONALE »
Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation	
☐ Les élèves ou les étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis ☐ Les élèves ou étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis ☐ Les demandeurs d'emploi (catégories A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi. ☐ Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir ...) y compris en cas de démission. ☐ Les bénéficiaires du RSA ☐ Les élèves ou étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.	☐ Les agents publics (y compris en disponibilité) ☐ Les salariés du secteur privé ☐ Les démissionnaires sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation. ☐ Les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation ☐ Toutes personnes ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le FONGECIF ☐ Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation ☐ Les apprentis ☐ Les effectifs des préparations aux concours ☐ Les Personnes en VAE ☐ Les passerelles ☐ Les Médecins étrangers

A titre indicatif :

Les droits d'inscription à l'IFSI sont ceux fixés par arrêté en vue de l'inscription dans les universités. Le montant est réajusté en juillet de chaque année. Pour l'année scolaire 2020-2021, ils étaient de 170 €. Ils sont renouvelables pour chaque année de formation.

Les étudiants qui s'inscrivent doivent verser une Contribution Vie Étudiante et Campus (C.V.E.C.) à l'Université.

Pour 2020, le montant était de 92 €. Ils doivent ensuite fournir une attestation d'acquiescement de la C.V.E.C. qu'ils obtiennent par internet en se connectant au site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

PLAN D'ACCÈS



En transports en commun :

Gare des Chantiers / Rive Gauche :

- Ligne 1 Direction « Le Chesnay »
- Ligne 2 Direction « La Celle »
- Arrêt « Place de la Loi »

Gare Rive Droite :

- Ligne 1 Direction « Le Chesnay »
- Ligne 2 Direction « La Celle »
- Ligne 5 Direction « Le Chesnay »
- Arrêt « Place de la Loi »

Par la Route :

Depuis Paris : Boulevard Périphérique → Autoroute de Normandie A 13 → Sortie Versailles / St Germain → N 186

Par l'A 86 : Sortie Versailles Château

Par l'Autoroute de l'Ouest : A 13 (Sortie Versailles / St Germain)
A 12 (Sortie Le Chesnay)

*Préférez les transports en commun à la voiture → **PEU** de places de stationnement (Parking couvert des Sports, entrée rue des sport).*

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION CONTINUE

N° dossier :

7	8	0	2				
---	---	---	---	--	--	--	--

**Institut de Formation
en Soins Infirmiers de Versailles**
25 boulevard Saint Antoine – 78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 63 93 39 – Mail : ifsisecgen@ch-versailles.fr
Site CHV : <https://www.ch-versailles.fr/IFSI/3/10/53>
Site Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/ifsi.ifas.versailles/>
Site Mail : <https://ifsi-ifas-versailles.wixsite.com/ifsi-ifas-versailles>
WebConcours : <http://ifsi-komunote.ch-versailles.fr/WebConcours/>

Coller ou
agrafer
votre photo

Obligatoire

Sélection Infirmier 2021

Epreuves de sélection à l'entrée en formation en Soins Infirmiers

Identification du candidat :

Nom : Prénom :
Nom marital :
Nationalité :
Date de naissance : / / Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
Commune de naissance : Département de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone Portable : Téléphone Fixe :
Email du candidat :@.....

Modalité d'inscription

L'IFSI de VERSAILLES fait parti du groupement IFSI-U Université Versailles saint Quentin (UVSQ) :

CH de Versailles	CH de Rambouillet
MGEN de la Verrière	CHI Poissy Saint Germain
CHI Meulan les Mureaux	Ambroise Paré AP-HP
Raymond Poincaré	Hôpital Foch

Vœux n° 1 ☐ : IFSI de Versailles

Vœux n° 2 ☐ : inscrire l'ifsi de votre choix ou noter **AUCUN**

Si votre classement ne vous permet pas l'entrée dans l'IFSI de votre vœu n°1, vous serez affecté dans l'IFSI de votre vœu n°2 sous réserve de place disponible. (Cf. page 3 de la notice)

Autres situations :

Etes-vous un agent du Centre Hospitalier de Versailles ? Oui ☐ Non ☐

Sollicitez-vous un aménagement 1/3 temps ? Oui ☐ Non ☐ *Si oui, joindre à votre dossier d'inscription la notification d'avis d'aménagement des conditions d'examen ou de concours de la MDPH. Elle doit mentionner pour quelle épreuve elle est délivrée ainsi que la date de cette épreuve.*

Art 12 bis arrêté du 22 oct 2005 modifié : « Dans chaque institut de formation, les candidats aux épreuves d'admission présentant un handicap peuvent déposer un demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation. »

DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUS

- ☐ Dossier d'inscription
- ☐ Pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Projet professionnel (rédigé par le candidat)
- ☐ Chèque de 90€ à l'ordre **du TRÉSOR PUBLIC**
- ☐ Attestation du ou des employeurs justifiant de 3 années d'exercice professionnel
- ☐ **2 enveloppes timbrées** format A5 libellées aux **noms, prénoms, adresses du candidat**.

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À FOURNIR SUIVANT VOTRE PROFIL :

<i>Art. 25 de l'arrêté du 31 juillet 2009</i> <i>Pour les candidats AS/AP Diplômés</i>	☐ Copie DEAP ☐ Copie DEAS ☐ L'original vous sera demandé ☐ L'original vous sera demandé
<i>Pour les candidats : Autre expérience professionnelle</i> (Formation Continue Professionnelle)	☐ Copie du Bac ou équivalent ☐ Attestation employeur ☐ L'original vous sera demandé
Titulaires d'un diplôme d'infirmier hors communauté européenne	☐ Copie DEI étranger ☐ copie du relevé détaillée du programme de formation ☐ copie de la traduction du diplôme et du programme de formation ☐ L'original vous sera demandé

Je soussigné(e),atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et m'engage à ne pas modifier mon choix de liste après dépôt du dossier. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui régit les épreuves de sélection.

☐ Je n'autorise pas le service l'organisateur du concours à publier ses noms et prénoms sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats

Fait à, le

SIGNATURE DU CANDIDAT :